

Décision

Générale

modern

# Décision n° 2000-0225/PR/MEN portant organisation d'un concours professionnel de recrutement d'un inspecteur du second degré pour l'Enseignement du Français.

n° 2000-0225/PR/MEN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication  
23 mars 2000

Numéro JO  
n° 6 du 30/03/2000

Date du numéro  
30 mars 2000

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°99-0058/PRE du 10 mai 1999 portant nomination d'un Premier Ministre

**VU** Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

**VU** Le décret n°89-062/PR du 29 mai 1989 relatif aux statuts particuliers des fonctionnaires

**VU** Le décret n°90-112/PRE du 15 octobre 1990 modifiant le décret n°89-062/PRE

**VU** l'arrêté n°90-0319/PR/EN du 08 avril 1990 relatif au recrutement, à la formation et à la certification des Inspecteurs de l'Education Nationale

Sur proposition des Ministres de l'Education Nationale et de l'Emploi et de la Solidarité ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

- Un concours Professionnel de recrutement pour un poste d'inspecteur du Second Degré est ouvert pour l'année scolaire 1999-2000 option Français.

### Article 2

- Le registre d'inscription sera ouvert ultérieurement.

### Article 3

Les épreuves du concours Professionnel de recrutement d'inspecteurs de l'Education Nationale, auront lieu à une date qui sera communiquée par voie de Note de Service du Directeur Général.

### Article 4

Les jurys du concours de recrutement sont constitués comme suit : Président : Le Directeur de l'Education Nationale ou son représentant Membres

- 
- Un Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale – Et de deux inspecteurs La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

---

*Par le Président de la République*  
*chef du Gouvernement Signé P.O le Ministre des Affaires Présidentielles et chargé de la Promotion des Investissements Pour ampliation*  
*conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement*

**MOHAMED HASSAN ABDILLAH**